AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°8 ter
14 Avril 1980

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX — Siège de la Circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements . Quartier Cantarel . MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 159 - 84008 AVIGNON CEDEX - TELEPHONE : (90) XXXXXX 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL 60 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 966074 V

SPECIAL CORSE

V I G N E

BOTRYTIS - Des cas de Botrytis sur pousses sont signalés en Casinca, suite aux orages de grêle .Ces attaques sont capables d'annuler les jeunes pousses .On interviendra dans les situations où cela s'avère nécessaire à l'aide d'une des matières actives suivantes, classées par ordre décroissant d'efficacité pour le midi de la France .

Procymidone (Sumisclex), vinchlozoline (Ronilan), méthylthiophanate (Pelt 44) iprodione (Rovral), bénomyl (Benlate), carbendazime + folpel (Artou, Quinaris), dichlofluanide (Euparène) .

Le choix des matières actives peut être fait en fonction de leur prix .

On peut intervenir en même temps contre l'EXCORIOSE, les matières actives les plus efficaces étant actuellement,au stade présenté par la vigne,l'éfosite + folpel (Mikal) et le mancozèbe (Dithane, Sandozèbe) .

OIDIUM - Une première intervention est nécessaire dès le stade 3 feuilles étalées .Cette intervention sera faite de préférence à l'aide du soufre poudrage afin d'intervenir également sur les agents de l'ACARIOSE et de l'ERINOSE .

On peut aussi intervenir avec : soufre mouillable, fénarimol (Rubigan 4), triadiméfon (Bayleton), les deux dernières matières actives étant systémiques et utilisables essentiellement jusqu'à la nouaison .Il est à noter que par rapport au soufre poudrage, le rythme des traitements doit être plus soutenu (un traitement tous les 10 à 15 jours) .

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE-ALPES-COTE d'AZUR & CORSE

G. TOUZAA

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse". Directeur-Gérant P. Journet . CPPAP N° 478 AD